~~~~~~~~

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/042

| Affiché en Mairie |                                       |     |
|-------------------|---------------------------------------|-----|
|                   |                                       |     |
|                   | VOTANTS                               | 28  |
|                   | PRESENTS                              | 16  |
|                   | EN EXERCICE                           | 29  |
|                   | NOMBRE DE CONSEILLE                   | RS: |
|                   | DATE D'AFFICHAGE :<br>04 octobre 2019 |     |
|                   | DATE DE CONVOCATIO<br>04 octobre 2019 | N : |

L'an deux mille dix-neuf, le 03 octobre à 20 heures 15, à la Mairie, en séance publique, le Conseil Municipal a été légalement convoqué sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 08 octobre à 20 heures 15.

Le Conseil a donc délibéré valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente: Carine FELIZARDO

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FRANCOIS à Alain ADICEOM Katia LEFEUVRE à Laurent MAGLIA

Christine HANON-BATIOT à Christyane JAVOISE

Leïla CARICHON à Michel MASSEVIEZ Jacky TOUATY à Benoit DALBIN

Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES

Louis CLERF à Olivier HARDOUIN Laurent MALEOIS à Michel PONS

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

Carine DUQUENNE à Valérie THOMASSEN Franck TROGNEE à Laurent MONIN

### <u>le 11 octobre 2019</u>

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT 2017-2019

Le Conseil municipal,

**VU** la délibération du Conseil départemental des Yvelines le 20 Juin 2016 adoptant le règlement du Départemental Equipement 2017-2019,

VU les pièces du dossier de demande de Départemental Equipement,

**CONSIDERANT** qu'une aide peut être sollicitée auprès du Conseil départemental des Yvelines, à hauteur de 30% maximum du montant HT des opérations plafonné à 2 000 000€ pour les opérations suivantes :

- 1) Extension-réhabilitation de la Maison des Associations
- 2) Construction d'un hangar nautique

Après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 15 abstentions : Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Christine ASHWORTH), Valérie THOMASSEN (+ pouvoir Carine DUQUENNE), Olivier HARDOUIN (+ pouvoir Louis CLERF), Michel

BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN (+ pouvoir Franck TROGNEE), Laurent MAGLIA (+ pouvoir Katia LEFEUVRE),

**ARRETE** le programme définitif du Départemental Equipement et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant aux tableaux prévisionnels annexés.

SOLLICITE du Conseil départemental des Yvelines les subventions fixées par la présente délibération.

#### S'ENGAGE à :

- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu
- ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans
- présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur
- demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.
- présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la commune est propriétaire.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE, Le 11 octobre 2019

N/I

Michel PO

#### Tableau financier prévisionnel du Départemental Equipement

#### Commune de VILLENNES-SUR-SEINE

Tableau annexé à la délibération du 08/10/2019

| N° Opérations                                                                  | Montant estimé<br>en € H.T.<br>des opérations | Subvention<br>départementale<br>maximale<br>(taux 30%) | Autres Financements                          | Part communale<br>restante | % part<br>communale | Lancement | Estimation des frais de gestion (annuelle en €)                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|---------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Opération n° 1<br>Extension et réhabilitation de la Maison des<br>Associations | 1 220 120 €                                   | 366 036 €                                              | Autofinancement<br>+ Subvention<br>régionale | 366 036 €                  | 30%                 | nov-19    | En sus de l'existant<br>Nettoyage vitrage<br>Nettoyage/entretien général<br>5.000 €                                          |
| Opération n° 2<br>Construction d'un hangar nautique                            | 288 460 €                                     | 86 538 €                                               | Autofinancement<br>+ Subvention<br>régionale | 86 538 €                   | 30%                 | avr-20    | *Electricité/eau/entretien seront refacturées aux<br>associations utilisatrices<br>* Entretien lourd + espaces verts 2 000 € |
| TOTAL                                                                          | 1 508 580 €                                   | 452 574 €                                              |                                              | 452 574 €                  |                     |           |                                                                                                                              |

Le 11 octobre 2019

Le Malre de Villennes sur-Seine

#### **DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE VILLENNES-SUR-SEINE**

#### **ECHEANCIER DE VERSEMENT DE SUBVENTION**

Tableau annexé à la délibération du 08/10/2019

| N° Opérations                                                                         | Date prévisionnelle<br>d'engagement des | Montant maximum de | Acompte   |          | Solde     |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------|-----------|----------|-----------|---------|
| , cpcranons                                                                           | travaux                                 | la subvention      | Montant   | Échéance |           |         |
| <u>Opération n° 1</u><br>Extension et réhabilitation de la<br>Maison des Associations | nov-19                                  | 366 036 €          | 183 018 € | juin-20  | 183 018 € | févr-21 |
| Opération n° 2<br>Construction d'un hangar nautique                                   | avr-20                                  | 86 538 €           | 43 269 €  | juin-20  | 43 269 €  | août-20 |
| TOTAL                                                                                 |                                         | 452 574 €          |           |          |           |         |

Acompte : 50% de la subvention après la réalisation de 50% du projet subventionné

Justificatifs : copie de la délibération d'attribution, RIB

Solde : à l'achèvement des travaux

Justificatifs : décompte portant justification des sommes versées, certification d'achèvement des travaux

#### RAPPEL

- Déchéance biennale pour l'engagement des travaux à compter de la délibération de la Consulusion permanente du Conseil départementa'

- Déchéance triennale pour l'ensemble des versements, à <u>compter</u> de l'engagement de l'opération par le bénéficiaire



Le 11 octobre 2019

Le Malbelde Vi sur-Seine

~~~~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/043

DATE DE CONVOCATION :

04 octobre 2019

DATE D'AFFICHAGE:

04 octobre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE

29

PRESENTS

16

VOTANTS

28

Affiché en Mairie le 11 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 03 octobre à 20 heures 15, à la Mairie, en séance publique, le Conseil Municipal a été légalement convoqué sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 08 octobre à 20 heures 15.

Le Conseil a donc délibéré valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN,

Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente : Carine FELIZARDO

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FRANCOIS à Alain ADICEOM

Katia LEFEUVRE à Laurent MAGLIA

Christine HANON-BATIOT à Christyane JAVOISE

Leïla CARICHON à Michel EASSEVIEZ Jacky TOUATY à Benoit DAI BIN

Marie DUP-JICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES

Louis CLERF à Olivier HARDOUIN Laurent MALBCIS à Michel PONS

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND Carine DUQUENNE à Valérie THOMASSEN

Franck TROGNEE à Laurent MONIN

AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR NAUTIQUE

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU le plan de financement,

CONSIDERANT la nécessité de permettre le développement des loisirs et des activités en Bord de Seine, et l'aménagement cohérent du site de la base nautique à travers l'accompagnement et le maintien et l'essor des activités existantes (aviron, kayak, jet7, location de bateaux, guinguette, etc.) qui contribuent à l'attractivité et la promotion des berges de Seine,

CONSIDERANT la volonté de la commune de réaliser un hangar nautique pour développer la pratique sportive en bord de Seine et permettre de stocker le matériel et offrir aux adhérents/visiteurs des conditions de pratique appropriées,

CONSIDERANT qu'une aide peut être sollicitée auprès de la Région Ile-de-France à travers son dispositif-cadre de soutien au développement d'équipements sportifs de proximité conformément au règlement d'intervention modifié le 3 juillet 2019, à hauteur de 50% maximum du montant HT des opérations plafonné à 200 000€ HT.

Après en avoir délibéré à 13 voix « pour » et 15 abstentions : Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Christine ASHWORTH), Valérie THOMASSEN (+ pouvoir Carine DUQUENNE), Olivier HARDOUIN (+ pouvoir Louis CLERF), Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN (+ pouvoir Franck TROGNEE), Laurent MAGLIA (+ pouvoir Katia LEFEUVRE),

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de toute personne publique et notamment de la Région lle-de-France une subvention pour le financement du projet de construction du hangar nautique sur le site de la base nautique située Chemin des Pêcheurs.

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à l'obtention de ces subventions.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE Le 11 octobre 2019

*.

~~~~~~~

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/044

| L | Affiché en Mairie                   |        |  |  |  |
|---|-------------------------------------|--------|--|--|--|
|   | VOTANTS                             | 28     |  |  |  |
|   | PRESENTS                            | 17     |  |  |  |
|   | EN EXERCICE                         | 29     |  |  |  |
|   | NOMBRE DE CONSEILLERS :             |        |  |  |  |
|   | DATE D'AFFICHAGE<br>04 octobre 2019 | :      |  |  |  |
|   | DATE DE CONVOCA<br>04 octobre 2019  | TION : |  |  |  |

L'an deux mille dix-neuf, le 03 octobre à 20 heures 15, à la Mairie, en séance publique, le Conseil Municipal a été légalement convoqué sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 08 octobre à 20 heures 15.

Le Conseil a donc délibéré valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente : Carine FELIZARDO

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FRANCOIS à Alain ADICEOM

Christine HANON-BATIOT à Christyane IAVOISE

Leïla CARICHON à Michel BASSEVI-Z Jacky TOUATY à Benoit DALBIN

Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES

Louis CLERF à Olivier HARDOUIN Laurent MALBOIS à Michel PONS

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND Carine DUQUENNE à Valérie THCMASSEN Franck TROGNEE à Laurent MONIN

Affiché en Mairie le 11 octobre 2019

### DETAIL POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du travail et notamment ses articles L.3132-26 et suivants, et R.3132-21,

**VU** la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques instaurant de nouvelles dispositions concernant les dérogations au repos dominical pour les commerces de détail que peut accorder le Maire d'une commune,

**CONSIDERANT** que le Code du travail donne la possibilité au maire d'accorder cinq dérogations dominicales annuelles d'ouverture des commerces de détail, après avis du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que pour l'année 2020, la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre 2019.

CONSIDERANT que les périodes visées sont celles des soldes et des fêtes de fin d'année,

#### Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

**EMET** un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail aux dates suivantes :

- Dimanche 12 janvier 2020 (soldes d'hiver)
- Dimanche 28 juin 2020 (soldes d'été)
- Dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020 (dimanches avant Noël).

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE Le 11 octobre 2019

Mich

~~~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/045

DATE DE CONVOCATION :

04 octobre 2019

DATE D'AFFICHAGE :

04 octobre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE 29

PRESENTS 16

VOTANTS 28

Affiché en Mairie le 11 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 03 octobre à 20 heures 15, à la Mairie, en séance publique, le Conseil Municipal a été légalement convoqué sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 08 octobre à 20 heures 15.

Le Conseil a donc délibéré valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN. Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN,

Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents: Pierre-François DEGAND, Carine FELIZARDO

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FRANCOIS à Alain ADICEOM

Christine HANON-BATIOT à Christyane JAVOISE

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Jacky TOUATY à Benoit DALBIN

Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES

Louis CLERF à Olivier HARDOUIN Laurent MALBOIS à Michel PONS

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND Carine DUQUENNE à Valérie THOMASSEN

Franck TROGNEE à Laurent MONIN

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE FEUCHEROLLES 2018

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un syndicat intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Après en avoir acté à L'UNANIMITE,

DIT que le rapport du SIAEP de la région de Feucherolles a fait l'objet d'une communication par le Maire en séance publique.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE Le 11 octobre 2019

Le Maire,

~~~~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/046

04 octobre 2019	
DATE D'AFFICHAGE : 04 octobre 2019	
NOMBRE DE CONSEILLER	S :
EN EXERCICE	29
PRESENTS	17
VOTANTS	28

DATE DE CONVOCATION :

L'an deux mille dix-neuf, le 03 octobre à 20 heures 15, à la Mairie, en séance publique, le Conseil Municipal a été légalement convoqué sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 08 octobre à 20 heures 15.

Le Conseil a donc délibéré valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente : Carine FELIZARDO

Affiché en Mairie le 11 octobre 2019

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FRANCOIS à Alain ADICEOM

Christine HANON-BATIOT à Christyane JAVOISE

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Jacky TOUATY à Benoit DALBIN

Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES

Louis CLERF à Olivier HARDOUIN Laurent MALBOIS à Michel PONS

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND

Carine DUQUENNE à Valérie THOMASSEN

Franck TROGNEE à Laurent MONIN

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

VU la convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires,

CONSIDERANT l'intérêt de la ville de Villennes-sur-Seine de rejoindre ce groupement de commandes, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré à 6 voix « pour », 4 abstentions : Michel PONS (+ pouvoir Laurent MALBOIS) et Jean-Pierre LAIGNEAU (+ pouvoir Marie DUPUICH) et 18 voix « contre » : Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Christine ASHWORTH), Valérie THOMASSEN (+ pouvoir Carine DUQUENNE), Olivier HARDOUIN (+ pouvoir Louis CLERF), Michel BASSEVIEZ (+ pouvoir Leïla CARICHON), Benoit DALBIN (+ pouvoir Jacky TOUATY), Laurent MONIN (+ pouvoir Franck TROGNEE), Marcel DJOURNO, Laurent MAGLIA (+ pouvoir Katia LEFEUVRE),

REFUSE d'adhérer au groupement de commandes de levers topographiques et d'investigations complémentaires.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE, Le 11 octobre 2019

Michel Portist

~~~~~~~~

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/047

DATE DE CONVOCATION: 04 octobre 2019 Michel PONS, Maire. DATE D'AFFICHAGE: 04 octobre 2019 NOMBRE DE CONSEILLERS: Etaient présents : **EN EXERCICE** 29 **PRESENTS** 17 VOTANTS 28 Etait absente: Carine FELIZARDO

L'an deux mille dix-neuf, le 03 octobre à 20 heures 15, à la Mairie, en séance publique, le Conseil Municipal a été légalement convoqué sous la présidence de

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 08 octobre à 20 heures 15.

Le Conseil a donc délibéré valablement sans condition de quorum.

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA Formant la majorité des membres en exercice.

Affiché en Mairie le 11 octobre 2019

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FRANCOIS à Alain ADICEOM

Christine HANON-BATIOT à Christyane JAVOISE

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Jacky TOUATY à Benoit DALBIN

Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES

Louis CLERE à Olivier HARDOUIN Laurent MALBOIS à Michel PONS

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND Carine DUQUENNE à Valérie THOMASSEN Franck TROGNEE à Laurent MONIN

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS FILIERE ADMINISTRATIVE

Le Conseil Municipal,

VU le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 31 janvier 1992 et réactualisé au 1er janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs en vue du prochain recrutement d'un agent titulaire,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à compter du 15 octobre 2019 comme suit :

#### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

#### **SUPPRESSION D'UN POSTE**

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux

**Grade**: Adjoint administratif

Temps de travail: 18h

#### **CREATION D'UN POSTE**

Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux

<u>Grade</u> : Rédacteur <u>Temps de travail</u> : 35 h

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi ont été inscrits au budget 2019 de la commune au chapitre 012.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE Le 11 octobre 2019

Legwai

~~~~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/048

DATE DE CONVOCATION :

04 octobre 2019

DATE D'AFFICHAGE :

04 octobre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE 29

PRESENTS 17

VOTANTS 28

Affiché en Mairie le 11 octobre 2019 L'an deux mille dix-neuf, le 03 octobre à 20 heures 15, à la Mairie, en séance publique, le Conseil Municipal a été légalement convoqué sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 08 octobre à 20 heures 15.

Le Conseil a donc délibéré valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente: Carine FELIZARDO

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FRANCOIS à Alain ADICEOM

Christine HANON-BATIOT à Christyane JAVOISE

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Jacky TOUATY à Benoit DALBIN

Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES

Louis CLERF à Olivier HARDOUIN Laurent MALBOIS à Michel FONS

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND Carine DUQUENNE à Valérie THOMASSEN

Franck TROGNEE à Laurent MONIN

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AR N°35, 120, 221 ET 227

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir ces parcelles afin d'offrir un maillage d'espaces naturels et d'assurer la pérennité et la qualité de cet espace vert en maitrisant l'assiette foncière,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section AR numéros 35, 120, 221 et 227 pour une superficie cadastrale totale de 7 746 m², au prix de 12 000,00€.

PRECISE que l'acquisition par la Commune devra se faire libre de tout occupant.

RAPPELLE que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur (la Commune).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE Le 11 octobre 2019



Michel PONS

~~~~~~~~

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2019/049

DATE DE CONVOCATION :
04 octobre 2019

DATE D'AFFICHAGE :
04 octobre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE 29

PRESENTS 17

le 11 octobre 2019

VOTANTS

L'an deux mille dix-neuf, le 03 octobre à 20 heures 15, à la Mairie, en séance publique, le Conseil Municipal a été légalement convoqué sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 08 octobre à 20 heures 15.

Le Conseil a donc délibéré valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Laurent MONIN, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Laurent MAGLIA

Formant la majorité des membres en exercice.

Affiché en Mairie Etait absente : Carine FELIZARDO

28

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FRANCOIS à Alain ADICEOM

Christine HANON-BATIOT à Christyane JAVOISE

Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Jacky TOUATY à Benoit DALBIN

Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Jean-Michel CHARLES

Louis CLERF à Olivier HARDOUM Laurent MALBOIS à Michal PONS

Christine ASHWORTH à Pierre-François DEGAND Carine DUQUENNE à Valérie THOMASSEN

Franck TROGNEE à Laurent MONIN

# TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE DES ARTS DANS LE CAS D'UN EVENEMENT A CARACTERE PROFESSIONNEL ET/OU COMMERCIAL

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de la Commission « Animations, Fêtes et Cérémonies »,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer des tarifs de location spécifiques de l'Espace des Arts (Salle des Arts + Salle Fordan) dans le cas d'un évènement à caractère professionnel et/ou commercial, lorsque ledit événement génère un bénéfice commercial pour l'organisateur,

Après en avoir délibéré à 26 voix « pour » et 2 abstentions : Dominique CRINON et Valérie THOMASSEN,

**DECIDE** de fixer les tarifs de location pour un professionnel comme suit :

|                 | Forfait journalier TTC | Forfait week-end TTC |
|-----------------|------------------------|----------------------|
| Espace des Arts | 300 €                  | 600 €                |
| Salle des Arts  | 250 €                  | 500 €                |
| Salle Fordan    | 100 €                  | 200 €                |

PRECISE qu'une caution correspondante à 3 fois le forfait sera demandée.

PRECISE que le week-end court du samedi matin au dimanche soir.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de location à intervenir.

DIT que les recettes sont prévues sur les budgets communaux et seront encaissées par le biais de la régie des recettes droits au comptant divers.

DIT que ces tarifs seront applicables dès que la présente aura revêtu un caractère exécutoire.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES-SUR-SEINE Le 11 octobre 2019